

RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021



Conférence de Presse
Vendredi 28 Août 2020



La Ville de Fort-de-France accueille sur son territoire :

49 écoles municipales,

9 crèches municipales

Une unité de production de repas, en repas en liaison chaude la Cuisine Centrale.

LES ÉCOLES

Carte Scolaire et Evolution des Effectifs

LES ÉCOLES DE FORT-DE-FRANCE

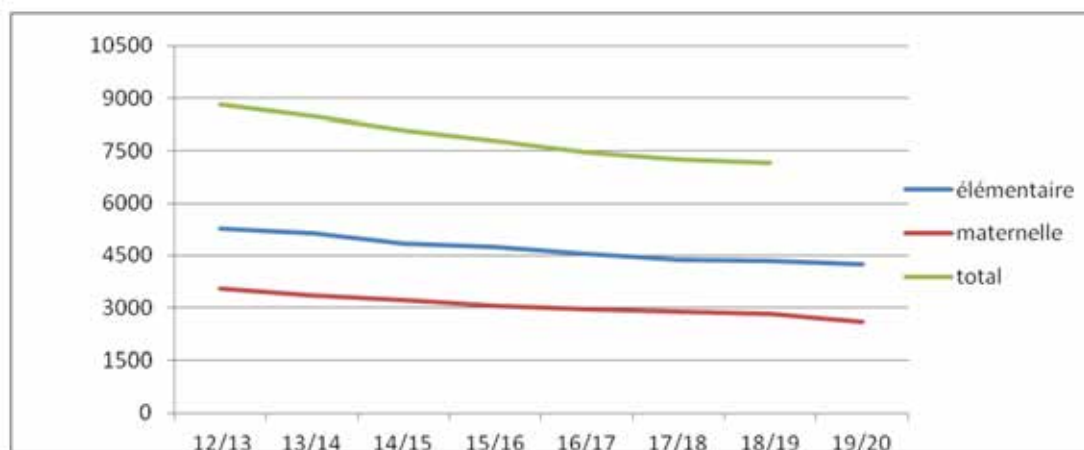
	Nombre d'écoles
Ecoles élémentaires	18
Ecoles primaires	13
Ecoles maternelles	18
Total	49

EVOLUTION DES EFFECTIFS DEPUIS 2012/2013

	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21
Ecoles élémentaires	5282	5141	4846	4759	4596	4383	4238	4118	4060
Evolution Elémentaire	-	-2.7%	-5.7%	-1.8%	-3.4%	-4.6%	-3.3%	-2.8%	-1.4%
Evolution sur la période	-23%								
Ecoles maternelles	3544	3357	3232	3050	2914	2876	2769	2634	2442
Evolution Maternelle	-	-5.3%	-3.7%	5.6%	-4.4%	-3.3%	-3.7%	-4.9%	-7.2%
Evolution sur la période	-31%								
Totaux	8826	8498	8078	7809	7510	7259	7172	6752	6502
Evolution	-	-3.7%	-4.9%	3.3%	-3.8%	-3.3%	-1.2%	-5.8%	-3.7%
Evolution sur la période	-26%								

Les effectifs pour l'année scolaire 2020/2021 sont à l'heure actuelle de 5824 élèves mais ils sont susceptibles de modification compte tenu du fait que les inscriptions se poursuivent encore.

COURBE DE L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS



Le nombre d'ouverture de classe pour la rentrée 2020/2021 (décisions du rectorat) : 4

- Ecole maternelles : **3**
Terres Sainville Les Abeilles – Pont Viard – Godissard Floréal
- Ecoles élémentaires : **1**
Sainte-Thérèse A, Daniel Pidéry

Le nombre de fermetures de classe pour la rentrée 2020/2021 (décision du rectorat) : 10

- Ecole maternelles : **2**
Les Hauts du Port – Castel Desrochers, Les Allamandas
- Ecoles élémentaires : **8**
Dillon AB, Constant Eudarc – Dillon C, Victor Hillion – Dillon D, Louis Moïse – Terres Sainville J.B. Rouam SIM – Marius Hurard ex IUFM – Plateau Didier, Simone Vaton – Emilie Fordant – Haut Didier

La moyenne d'enfants par classe sur la Ville de Fort de France :

- Ecoles maternelles : **18,64**
- Ecoles élémentaires : **18,62**

Fonctionnement des restaurants scolaires, de la pause méridienne et des accueils de loisirs

RESTAURANTS SCOLAIRES

La Ville n'a pas augmenté le montant des prestations de restauration scolaire entre les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021.

Participations familiales, tarifs en vigueur à partir de la rentrée 2020-2021

Cantine scolaires – pause méridienne

- Quotient 1 : 2,30 € (0€ à 300,00 €)
- Quotient 2 : 2.50 € (301,00€ à 501,00 €)
- Quotient 3 : 3.00 € (502,00 € à 751,00 €)
- Quotient 4 : 3.30 € (752,00 € à 1028,00 €)
- Quotient 5 : 3.50 € (+ de 1 028,00 €)

Les paiements sont effectués un mois à l'avance.

Personnels affectés sur les écoles de la Ville

- Concierges et gardiens : **39**
- ATSEM : **129**
- Agents de Service Ecole et cantine : **249**

Le nombre total d'agents est de : **417**

ACCUEILS DE LOISIRS DES MERCREDIS ET PETITES VACANCES DE JUILLET ET AOÛT

L'accueil en centre débutera à partir du **mercredi 16 septembre 2020**.

Date d'inscriptions à compter du **lundi 24 août 2020**

Date de paiement avant le **31 août 2020**.

Les prestations d'accueil de loisirs n'ont pas connu d'augmentation entre les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021.

Participations familiales accueils de loisirs :

Quotient 1 : 6.00 € (Quotient familiale : 0 à 500)

Quotient 2 : 7.50 € (Quotient familiale : 501 à 750)

Quotient 3 : 15.50 € (Quotient familiale : 751 à 1027)

Quotient 4 : 18.50 € (Quotient familiale : 1028 à +)

INSCRIPTIONS ET PAIEMENT DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE DANS LE CONTEXTE ACTUEL DE COVID

Compte-tenu de la situation sanitaire, il ne sera pas nécessaire de faire une démarche d'inscription pour la nouvelle année scolaire 2020-2021 si l'enfant est déjà scolarisé dans une école de la Ville de Fort de France, les inscriptions en restauration scolaire et en garderie seront renouvelées automatiquement dans un premier temps.

Les demandes de modifications seront traitées lors de la rentrée de septembre. Les paiements de CANTINE et de GARDERIE du mois de SEPTEMBRE 2020 s'effectuent du **24 août au 27 septembre 2020**.

Il est fortement demandé aux parents de privilégier l'utilisation du Portail familles et le paiement en ligne.

Accès au portail-familles via le site internet de la ville : **Inscriptions et**

paiement en ligne ou **Portail Famille** .

Les parents y trouveront la liste des factures de l'année écoulée, ainsi que la facture du mois de septembre 2020 intégrant les opérations de reports (grèves et Covid).

Pour accéder au paiement en ligne, les parents n'ayant pas communiqué leur adresse mail pourront faire leur demande à l'adresse suivante :
cde@fortdefrance.fr.

Si l'adresse mail est déjà enregistrée dans le dossier familles, les parents peuvent également demander leurs identifiants en passant directement par le Portail Famille – rubrique « Je demande le renvoi de mes identifiants ».

Deux sites d'encaissement sont à disposition :

1. Guichets de la Caisse des écoles (Ermitage – Ex-Hôpital Civil)
2. Guichets de la Proximairie (Relais administratif de Dillon)

Du lundi au jeudi de 7h15 à 12h30 (possibilité de modifications)

Le port du masque est obligatoire ainsi que le respect des gestes barrières.
Information au 0596 63 03 33 ou cde@fortdefrance.fr

Adresse : Caisse des écoles de Fort de France – Rue Carlos Finlay – Ermitage
– BP 622 – 97261 Fort-de-France cedex

MISE EN PLACE DU PROTOCOLE SANITAIRE DANS LES ÉCOLES (COVID-19)

Sur la base du protocole sanitaire de juillet 2020, la Ville a mis en place les mesures tout en tenant compte de l'assouplissement du protocole sur les points suivants :

1) Les règles de distanciation physique

Dans les espaces clos, La distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.

2) L'application des gestes barrière

- *Le lavage des mains*

La Ville a installé des distributeurs de savon sur toutes les écoles.

Il consiste en un lavage à l'eau et au savon. Le séchage doit être soigneux en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. **A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.**

- *Le port du masque*

La Ville dote tous les agents de deux masques par jour.

Toutes les écoles sont dotées de thermomètre afin d'effectuer une prise de température en cas de besoin.

3) La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entres classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire et permet l'accueil des enfants en accueil du matin et du soir.

4) Le nettoyage et la désinfection de locaux et matériels

La consigne sera donnée aux agents d'aérer les locaux toutes les trois heures ainsi que de réaliser un nettoyage désinfectant des surfaces au minimum une fois par jour.

LES CRÈCHES

La Ville dispose de neuf établissements d'accueil de jeunes enfants d'une capacité de 599 places, agréées par le service de la Protection Maternelle et Infantile de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Outre ces places disponibles, la Ville dispose de 20 places supplémentaires dans le cadre d'un partenariat avec la société Créch'endo, sise rue de la Tannerie, quartier TSF, et la CAF depuis le mois de novembre 2017.

Les crèches de la Ville ont pour missions :

- D'accueillir les jeunes enfants dans les conditions optimales de sécurité et d'hygiène
- D'assurer dans une dynamique d'actions éducatives, leur développement psychomoteur et affectif
- D'apporter aux familles un soutien à la parentalité dans la prise en charge globale de l'enfant.

Les autres modes de garde dans la Ville:

Outre nos crèches municipales, il existe sur le territoire de la Ville pour la garde de la Petite Enfance:

- **10** structures privées d'une capacité de **365 places**
- **89** assistantes maternelles agréées par la CTM pouvant accueillir près **278 enfants** .

LE FONCTIONNEMENT DES CRÈCHES MUNICIPALES

La rentrée des agents s'effectue le **27 août 2020**.

La rentrée des enfants le mardi **1er septembre 2020**.

L'amplitude horaire

Les crèches accueillent les enfants du lundi au vendredi de **6h40 à 17h50**

Pour cette rentrée, à la demande de l'Edilité, et dans un esprit de renouvellement, il y a eu une mobilité de l'ensemble des cadres (directrices, EJE (éducateurs de

jeunes enfants), infirmières.

Les effectifs

Enfants

La gestion des places en crèche est gérée par la Commission d'Attribution des Places en crèches, présidée par l'Elue Déléguée à la Petite Enfance.

- L'effectif pour la rentrée 2020-2021 est **573** enfants dont **168** demandes validées par la C.A.P.E.C lors des réunions du 07 juillet et du 24 août 2020
- De juillet 2019 à juillet 2020, **526** enfants ont été accueillis ce résultat est en diminution en raison de la gestion de la crise sanitaire Covid.

Pour mémoire, *trente enfants du CHUM ont été accueillis à la crèche de Dillon.*

Le Personnel

200 professionnels de la petite enfance, travaillent au sein de ces structures. (puéricultrices, infirmières, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et agents techniques)

Des médecins et psychologue effectuent des vacations au sein des structures.

Mesures relatives au respect du protocole sanitaire (covid19) dans les crèches

Dans le cadre des dispositions du gouvernement dans la prise en charge des enfants du personnel soignant, la Ville de Fort-de-France, a mis en place **dès le 18 mars 2020**, un dispositif d'une capacité de **20** places sur la crèche de Dillon afin de répondre aux attentes.

Ce dispositif a accueilli des enfants du personnel soignant de la Martinique Dès la levée du confinement, l'ensemble des enfants inscrits avant le **13 mars** avaient la possibilité de réintégrer un des cinq dispositifs crèches ouverts jusqu'au **30 juillet 2020**.

Les activités

Pour les enfants

Chaque directrice de crèche met en œuvre un projet pédagogique en lien avec le projet éducatif de la Ville pour l'année de crèche, avec des activités qui se déroulent essentiellement dans la structure.

En général, tous les temps forts de l'année civile sont mis en valeur, et certains thèmes d'actualité sont traités.

Ces activités sont aussi réalisables, grâce à la collaboration des associations des parents de crèches, et à la contribution financière de certains clubs services.

Pour les parents

Dans le cadre du soutien à la parentalité avec le **R.EA.A.P** (Réseau d'Ecoute d'Appui et Accompagnement des parents), des actions en direction des parents sont effectuées en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales et la CACEM.

Ainsi des "Cafés des Parents" ont été initiés et des conférences débats. Ces conférences ont porté sur l'alimentation, l'importance du jeu dans la relation parents-enfants, l'importance des activités extrascolaires.

Des ateliers parents enfants compléteront ce dispositif.

Pour le personnel

Une journée pédagogique est organisée par la Direction Petite Enfance avec l'ensemble du personnel des crèches en octobre. Elle a pour objectif d'améliorer la qualité de la prise en charge des enfants et l'accompagnement des parents au sein des crèches.

Cet espace d'échanges participe à l'harmonisation des pratiques professionnelles et apporte des éléments de méthode et de connaissance tout en favorisant les liens théoriques/pratiques adaptés aux situations rencontrées sur le terrain. Cette journée est également une occasion pour les agents des crèches de se retrouver pour échanger sur leur pratique professionnelle.

Par ailleurs, deux journées pédagogiques sont également organisées au sein de chaque crèche, à la mi-Avril et fin Juillet.

La Journée Pédagogique d'Avril n'a pas pu se tenir en raison de l'état d'urgence sanitaire.

La Journée Pédagogique de Juillet a regroupé tous les agents au Grand Carbet du Parc Aimé CESAIRE, et le thème abordé a été : "***L'accompagnement des équipes des EAJE en situation Covid*** "

Le Mode de paiement

Le paiement en ligne, généralisé depuis septembre 2016, connaît une forte évolution. La Ville invite les parents à privilégier ce mode de paiement.

L'externalisation des repas

Dans le cadre des chantiers de mutualisations, un projet de mise en place d'externalisation des repas a été initié par la Ville le 04 novembre 2019.

L'entretien des structures

Les différents contrôles des structures

Afin de garantir des conditions d'accueil optimales pour les enfants, des contrôles permanents sont effectués par :

- la Protection Maternelle et Infantile (PMI),
- la Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et des Forêts.
- la Direction Hygiène - Santé de la Ville
- la DPB.
- la commission communale de sécurité.

Les Partenaires Financiers

Il s'agit de la CAF et de la Collectivité Territoriale de la Martinique.

Les tarifs horaires pour 2019 varient de 0,20€ à 2,92€ et tiennent compte des ressources des familles et du nombre d'enfant.

LES PERSPECTIVES 2020-2021

- Poursuite de l'externalisation de la confection des repas qui n'est plus réalisé dans les crèches, mais à la cuisine centrale de la Ville, à l'instar de ce qui se fait pour les écoles maternelles et élémentaires.
- Poursuite de la réflexion, avec la CAF, sur l'amélioration de l'offre de garde proposée aux familles avec la création du R.A.M :

En effet, dans le cadre des objectifs de la Convention Territoriale Globale de services aux Familles (2017-2021) signée avec la C.A.F Martinique en décembre 2017, la Ville de Fort de France s'est engagée à diversifier le paysage de la Petite Enfance par le projet de création d'un Relais d'Accueil d'Assistant Maternels. Il s'agit d'un lieu d'information, d'animation, d'échange et d'accompagnement au service des assistants maternels agréés, des familles et des enfants de 0 à 3 ans.

Le Relais d'Assistant Maternels -R.A.M.- proposera un guichet unique d'information et de traitement des demandes d'accueil en respectant le principe

d'équité et de neutralité dans la mise en relation de l'offre et de la demande.

Ce dispositif permettra :

- de mettre en relation les familles, les Assistants Maternels, les professionnels de l'accueil individuel et de la petite enfance.
- d'informer les familles sur l'ensemble de l'offre collective et individuelle, de les accompagner dans leurs recherches de mode de garde, dans leur rôle et obligations d'employeurs en leur délivrant une information générale en matière de droit du travail et de les orienter vers les interlocuteurs privilégiés pour des questions spécifiques (contrat de travail, démarches administratives, aides financières),
- d'offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles, en étant un lieu d'échanges et de rencontres ouverts aux parents, aux professionnels de la petite enfance et aux enfants,
- de renforcer la professionnalisation des assistants maternels par des actions de soutien et de valorisation (groupes d'échanges entre professionnel ..) en partenariat avec la P.M.I.,
- de mieux connaître l'offre et la demande d'accueil et d'apporter aux administrés et aux professionnels de la petite enfance un nouveau service de proximité.

ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

Avant chaque rentrée, les équipes de la Ville réalisent des travaux pour maintenir le parc scolaire et ses abords en bon état, afin d'assurer des conditions d'accueil adéquates pour les enfants et le personnel encadrant.

Cette année, compte tenu du contexte lié au COVID-19, l'accent a été mis sur l'hygiène et sur la sécurité sanitaire.

Afin de mener à bien ces travaux, plusieurs éléments sont pris en compte :

- Visites sur sites des responsables techniques municipaux
- Echanges avec les équipes pédagogiques et le Département Enfance et Education,
- Priorisation des travaux en fonction des urgences et du type de travaux (sécurité, hygiène, projet pédagogique,...),
- Programmation des travaux et de l'enveloppe des crédits affectés aux écoles et aux crèches, après validation par les Elus concernés,
- Reports des travaux des années précédentes, qui n'ont pu être réalisés.

Pour ce qui est de l'organisation des travaux, il convient de préciser que dès la fin de l'année scolaire, les équipes interviennent.

Les travaux de réhabilitation lourde qui nécessitent plusieurs mois de travaux (plus de 2 mois) ne peuvent être réalisés qu'aux mois de juillet et août. Ils peuvent être organisés en phases successives et déclinés en tranches opérationnelles sur 2 ou 3 années, ce qui évite de fermer les écoles ou les crèches durant l'année scolaire.

La phase finale consiste, généralement, en travaux d'embellissement et de peinture les différents congés scolaires de l'année sont mis à profit pour finaliser certaines interventions.

En règle générale, les premières interventions importantes concernent les vacances de la Toussaint, qui permettent d'apporter la touche finale à certains travaux réalisés durant les Grandes Vacances.

Les travaux de Rentrée reposent sur une grande coordination entre différents services. Différents corps de métier se relaient, que ce soit en termes d'actions techniques et administratives ou encore d'encadrement.

Pour l'année 2020-2021 le coût des travaux réalisés dans les écoles et dans les crèches est de **293 455 €**.

NATURE DES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LES ÉCOLES

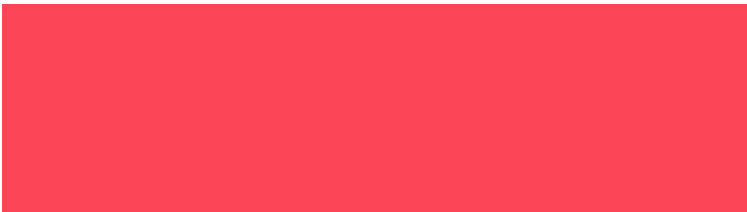
Les travaux réalisés pour la rentrée scolaire sont divers et variés et un accent particulier a été mis sur les interventions liées à la sécurité sanitaire.

On peut lister les quelques chantiers suivants pour cette année 2020/2021 :

- Réfection de réseaux d'eau potable,
- Vérification et/ou réparation du revêtement de sol dans certaines salles de classe,
- Vérification et entretien des ventilateurs,
- Pose de nouveaux garde-corps,
- Réparation de menuiseries,
- Pose de nouvelles menuiseries.
- Remplacement de faux-plafond,
- Clôture d'espaces verts et pose de portillons,
- Réparations de clôtures abîmées,
- Retouche de peinture sur certaines façades, patios, réfectoires et plafonds,
- Renforcement de charpentes,

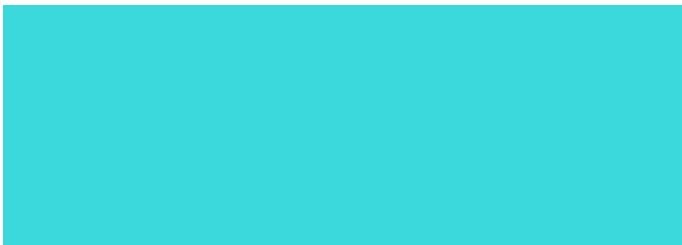
Ecole élémentaire de Plateau Didier « Simone VATON » :

Confection d'un soubassement sur tout le bâtiment et peinture de l'entrée



Ecole primaire de Morne Calebasse :

Reprise du réseau et réfection de la cour de récréation



Ecole primaire de Moutte :

Reprise du béton sur la coursive - travaux de peinture du réfectoire, des toilettes et de l'entrée.



Ecole primaire de Rivière l'Or :

Travaux de peinture sur les Sols, coursives, salles de classe et entrée de l'école



NATURE DES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LES CRÈCHES

Liste des chantiers pour l'année 2020/2021 :

- Travaux de plomberie,
- Réparation ou remplacement de climatiseurs,
- Vérification et entretien des ventilateurs,
- Contrôle de installation électriques,
- Vérification des installations de plomberie,
- Vérification ou changement des appareillages de lutte contre les incendies.



RENTÉE SCOLAIRE 2020-2021
